

# Les après-midi

24

NOVEMBRE

2015

29

## Vers un parcours maîtrisé de formation linguistique

### AU SOMMAIRE

#### I. La lutte contre l'illettrisme..... p. 2

• **Agnès Salvadori**, chargée de mission régionale « Prévention et lutte contre l'illettrisme », correspondante pour l'Île-de-France de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

#### II. Les dispositifs Cap compétences et Avenir Jeunes de la région Île-de-France ... p. 4

• **Patricia Pottier**, chargée de projets, conseil régional d'Île-de-France

#### III. Le contrat d'accueil et d'intégration pour les primo-arrivants..... p. 7

• **Nathalie Hayashi**, directrice territoriale, Office français de l'immigration et de l'intégration

#### IV. Les atouts de la coordination locale.... p.12

• **Lauriane Gabelle**, chargée de mission politique de la ville, Plaine Commune  
• **Véronique Saint-Aubin**, directrice, association Solidarité, formation, mobilisation – Accueil et développement, Stains  
• **Dahbia Boukhanef**, responsable du service Intégration et lutte contre les discriminations, Montreuil

*Les personnes immigrées rencontrent bien souvent des difficultés linguistiques qui peuvent être un frein pour trouver un emploi ou progresser dans leur parcours professionnel, exercer des fonctions citoyennes, accompagner la scolarité des enfants ou accéder à une autonomie sociale et culturelle. Selon les chiffres de l'Insee, en 2012, 28 % de la population de la Seine-Saint-Denis est immigrée, soit la proportion la plus élevée de tous les départements de France métropolitaine. Les enjeux sont donc particulièrement importants dans ce territoire.*

*Pour autant, les personnes immigrées ne sont pas les seules à rencontrer des difficultés linguistiques. Cela peut être le cas*

*des demandeurs d'emploi, des salariés, des jeunes sortis du système scolaire ou de personnes ayant perdu l'habitude de lire et ne s'inscrivant dans aucun parcours d'insertion professionnelle.*

*Comment accompagner au mieux ces personnes en difficultés linguistiques? Quelles sont les offres publiques de formation linguistique<sup>1</sup> (savoirs de base, français langue étrangère, français langue d'intégration...), les dernières réformes institutionnelles et leurs conséquences sur l'apprentissage du français? Quel est l'enjeu d'un plan local de lutte contre l'illettrisme? Dans quelles mesures la coordination des acteurs pourrait-elle favoriser la constitution d'un véritable parcours de formation répondant aux besoins d'un territoire comme celui de la Seine-Saint-Denis?*

PROFESSION  
BANLIEUE

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la formation linguistique en France, lire le document établi par France Terre d'asile, qui en dresse un bon état des lieux, même si les dispositifs ont depuis évolué : [www.france-terre-asile.org/images/stories/droit-refugies/emploi-formation/le\\_droit\\_a\\_la\\_formation\\_linguistique.pdf](http://www.france-terre-asile.org/images/stories/droit-refugies/emploi-formation/le_droit_a_la_formation_linguistique.pdf)

## I. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

*Agnès Salvadori, chargée de mission régionale « Prévention et lutte contre l'illettrisme »,  
correspondante en Île-de-France de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme*

### L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci)

La France a décidé il y a plusieurs années de spécifier les publics en situation d'illettrisme en fonction de leur parcours d'apprentissage antérieur. Il faut ainsi distinguer l'illettrisme, qui concerne les personnes ayant été scolarisées, de l'analphabétisme, qui caractérise les personnes n'ayant jamais été scolarisées.

Les personnes vivant en France et en situation d'illettrisme n'ayant pas été scolarisées en France sont adressées aux dispositifs de formation en français langue étrangère (Fle). Les autres sont adressées à des formations spécifiques à l'illettrisme de langue française. En cas d'analphabétisme, ce sont des formations d'alphabétisation qui sont proposées.

En 2003, l'Anlci définit ainsi l'illettrisme: « *L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.* » Pourquoi les plus de 16 ans? Parce que c'est l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. On ne parle donc pas de situation d'illettrisme pour un jeune ayant des difficultés importantes à l'écrit, mais encore en âge d'aller à l'école.

Pour certaines personnes, les difficultés en lecture et en écriture peuvent se combiner, à des

degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps. Être en situation d'illettrisme, ce n'est donc pas seulement faire des fautes d'orthographe, de grammaire, ou buter sur des mots à la lecture, c'est aussi très souvent avoir des difficultés à être autonome – circuler seul, faire ses courses, prendre un médicament, utiliser un appareil, suivre la scolarité des enfants, lire une consigne de travail ou de sécurité, un planning d'horaires de travail, calculer des quantités, etc. – et être obligé de faire appel à d'autres personnes pour se débrouiller au quotidien. Il s'agit donc d'abord, avant toute idée de formation plus avancée, d'aider ces personnes à consolider la base de leurs bases pour qu'elles maîtrisent un socle fonctionnel (lecture, écriture, calcul) qui leur permette d'être autonomes dans la vie courante.

Une étude menée par l'Insee en 2011-2012 sur un échantillon de personnes âgées de 18 à 65 ans vivant en métropole établit le nombre de personnes concernées par l'illettrisme à 2,5 millions, soit un taux de 7 % (ce taux était de 9 % en 2004). Plus de la moitié de ces personnes travaillent et sont âgées de plus de 45 ans; 26 % vivent dans des zones rurales, ce taux passant à 53 % si l'on s'intéresse aux seules communes de moins de 20 000 ha-

bitants; 71 % d'entre elles parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans; on note par ailleurs une proportion d'hommes plus importante.

Cette étude vient battre en brèche l'idée que l'illettrisme concernerait avant tout des jeunes issus de l'immigration habitant dans les zones urbaines sensibles, même si ces situations existent.

Pour la seule Île-de-France, l'étude de l'Insee dénombre 13 % de personnes ayant des difficultés graves avec l'écrit (soit 1 million de Franciliens), dont 5 % en situation d'illettrisme (300 000 personnes); et 30 % de personnes rencontrant des difficultés avec au moins une des compétences de base (lire, écrire, compter). Ces chiffres transforment le regard porté sur l'Île-de-France, région considérée – à juste titre – comme très riche, avec une population particulièrement qualifiée, mais marquée par de fortes inégalités sociales et territoriales.

La situation en Île-de-France est aussi particulière du fait de sa démographie, cette région accueillant 40 % des personnes immigrées en France. Parmi elles, certaines ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit du fait d'un apprentissage de la langue française faible ou absent (situation, comme indiqué plus haut, à ne pas confondre avec l'illettrisme). On dénombre 700 000 personnes dans cette situation en Île-de-France, plutôt bien identifiées et bénéficiant



de ce fait d'une offre de proximité, associative ou municipale, s'adressant à des migrants allophones (les ateliers sociolinguistiques<sup>2</sup> par exemple). Cette offre plutôt nombreuse, principalement sur Paris et la petite couronne, fait défaut aux personnes en situation d'illettrisme dont la problématique est moins visible dans cette région.

L'Anlci a trois missions principales :

- mesurer l'illettrisme, notamment par le biais de l'enquête Information et Vie quotidienne conduite par l'Insee et des données issues des tests de lecture effectués par les garçons et les filles entre 17 et 25 ans lors des Journées défense et citoyenneté. En 2014, 12 % des jeunes de la Seine-Saint-Denis ont été repérés comme ayant ce type de difficultés (contre 4,8 % pour les jeunes parisiens);
- organiser pour coordonner les décisions et les actions au niveau national et territorial;
- outiller pour faire connaître les actions réussies et permettre le changement d'échelle de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Pour faire reculer durablement le phénomène de l'illettrisme, l'Agence agit sur tous les fronts :

- Par des actions en prévention de l'illettrisme en direction des tout-petits, des enfants et des adolescents, pour faire en sorte que les premiers apprentissages se fassent de manière suffisamment solide pour être maîtrisés durablement. Des actions éducatives et culturelles à l'école, avant l'école et au-

tour de l'école sont mises en place pour familiariser les tout-petits avec les mots, avec les livres, accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et les soutenir dès les premières difficultés, créer des conditions favorables à la réussite des premiers apprentissages et éviter que les jeunes décrocheurs ne tombent dans l'illettrisme. Sont parties prenantes de cette démarche les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Défense (pour ce qui concerne le repérage des jeunes ayant des difficultés de lecture lors des Journées défense et citoyenneté), les collectivités locales et territoriales, les grands réseaux et organismes, les petites associations, les fondations, etc., chacun dans son cœur de métier ou d'engagement.

- Par des actions en direction des adultes en situation d'illettrisme, pour leur permettre de réapprendre, indépendamment de leur âge et de leur situation. Ces actions s'adressent aux personnes dans l'emploi et aux demandeurs d'emploi. Un important travail est fait avec les employeurs et les organismes paritaires collecteurs agréés (Opcv) pour proposer des formations s'appuyant sur les situations de travail tout en permettant aux personnes d'acquérir ou de réacquérir les compétences et les savoirs de base. Rappelons que le code du travail exige en principe des employeurs qu'ils maintiennent l'employabilité de leurs salariés et les oblige donc à former les salariés ne maîtrisant pas les compétences de base, carence susceptible de freiner leur progression professionnelle. Des actions sont également me-

nées dans le cadre de structures associatives ou d'équipements locaux culturels et sociaux pour les personnes n'entrant pas dans le cadre de l'emploi. Sont impliqués dans les actions de lutte contre l'illettrisme les partenaires sociaux (notamment *via* le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), les entreprises, le ministère du Travail en charge de la Formation professionnelle, les ministères de la Justice, de la Ville, de l'Outre-mer, les collectivités locales et territoriales, Pôle emploi, les associations, les fondations, etc.

En 2013, un collectif de plus de 70 acteurs de la société civile fédéré autour de l'Anlci a obtenu que l'illettrisme soit déclaré grande cause nationale. Ce collectif perdure et réunit de grandes associations caritatives, des associations d'éducation populaire, les partenaires sociaux, etc., indépendamment de leur couleur politique ou de leur champ d'intervention.

### La Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Positionnée au sein du Secrétariat général aux affaires régionales (Sgar) de la préfecture d'Île-de-France, la Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme intervient pour traduire les priorités d'action nationales définies par l'État au niveau régional. Elle travaille en articulation avec le conseil régional d'Île-de-France, qui subventionne le Centre de ressources illettrisme régional. Elle sensibilise et informe les commanditaires et décideurs afin de faciliter la mise en œuvre de plans d'action et décline de

<sup>2</sup> Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Voir également la note 24 p. 13



façon opérationnelle les accords-cadres signés par l'Anlci avec Pôle emploi, la Ligue de l'enseignement, le Centre national de la fonction publique territoriale, etc. Au niveau local, sa mission consiste à aider les acteurs de terrain souhaitant mettre en place des actions et à capitaliser les bonnes pratiques et les expérimentations réussies afin qu'elles puissent être reproduites.

L'illettrisme n'a pas de financements dédiés, mais de très nombreuses thématiques de politique publique ont des actions concourant à le prévenir ou à

lutter contre lui. La mission travaille, par exemple, avec les directions départementales de la cohésion sociale et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Quatre orientations stratégiques ont été définies pour la période 2014-2018 :

- faire baisser de 2 points le taux d'illettrisme en métropole d'ici à 2018;
- concentrer les actions sur les jeunes et les plus de 45 ans et accentuer l'effort sur les zones rurales et les quartiers en politique de la ville;

- développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme;
- renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention et la sensibilisation des professionnels de l'orientation.

L'Anlci recense et produit un matériel d'information, d'aide à la décision et à l'action accessible à tous et adaptable<sup>3</sup>. Chacun peut s'en emparer pour agir avec le soutien de la mission régionale et du Centre de ressources illettrisme. ●

## II. LES DISPOSITIFS CAP COMPÉTENCES ET AVENIR JEUNES

*Patricia Pottier, chargée de projets, conseil régional d'Île-de-France*

### Le dispositif Cap compétences

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014 stipule que la région doit contribuer à la lutte contre l'illettrisme en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances.

Ainsi, le dispositif Compétences clés (porté jusqu'à présent par le Greta 93 pour la Seine-Saint-Denis) et le Centre de ressources illettrisme ont été transférés à la région le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Entre janvier et avril 2015, un état des lieux réalisé au sein des orga-

nismes de formation accueillant des publics sur le marché Compétences clés a permis de mesurer les besoins en formation des publics et les types de parcours mis en œuvre. Il a également permis de donner une visibilité aux projets professionnels envisagés une fois la formation achevée. Le nouveau cahier des charges, appelé Cap compétences, a été lancé en janvier 2016.

Le programme Cap compétences doit contribuer à la lutte contre l'illettrisme par la mise en place de formations visant le développement de tout ou partie des compétences du socle de connaissances et de compétences professionnelles Cléa défini par les partenaires sociaux (*voir plus bas*). Il doit également faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française. Les parcours de formation sont individualisés,

en lien avec le projet d'insertion professionnelle de la personne. Trois parcours se dessinent à partir de janvier 2016, qui incluent le socle Cléa (*encadré*).

### CAP COMPÉTENCES. TROIS PARCOURS

- **PARCOURS 1.** Dédié aux personnes relevant de l'illettrisme (degrés 1 et 2 du référentiel de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) ayant besoin de développer leur autonomie sociale et citoyenne dans une démarche de construction d'un parcours professionnel.

*Formation à temps partiel (18 heures par semaine au maximum), non rémunérée.*

*Entre 70 et 450 heures. Formation renouvelable à hauteur de 350 heures.*

- **PARCOURS 2.** Accessible aux personnes disposant d'un projet professionnel validé à partir de la carte de compétences régionale<sup>4</sup>. Il a pour objectif l'acquisition des pré-requis nécessaires pour préparer une entrée en formation préqualifiante ou qualifiante ou pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir.

*Formation à temps partiel (18 heures par semaine au maximum), non rémunérée.*

*Entre 70 et 250 heures.*

- **PARCOURS 3** (testé à titre expérimental sur 100 personnes dans différentes zones

<sup>3</sup> À consulter sur [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

<sup>4</sup> Le référentiel régional d'insertion professionnelle « carte de compétences » est consultable en page 2 du document disponible sous le lien suivant : [www.defi-metiers.fr/sites/default/files/users/229/fiches\\_du\\_referentiel\\_avenir\\_jeunes.pdf](http://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/users/229/fiches_du_referentiel_avenir_jeunes.pdf)

Lire par ailleurs l'encadré p. 5.



d'emploi de l'Île-de-France). Préparation d'une certification associée avec l'apprentissage du français langue professionnelle, sur trois secteurs prédéfinis (hôtellerie-restauration, propreté-hygiène et services à la personne).

Formation à temps partiel ou complet, rémunérée.

Entre 300 et 750 heures.

Les publics visés par le programme Cap compétences sont prioritairement les personnes en situation d'illettrisme. Sont également éligibles au dispositif :

- les demandeurs d'emploi sans qualification ou de premiers niveaux de qualification (niveau V et *infra*), y compris les personnes en situation de handicap ;
- les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique (Iae) ;
- les allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ;
- les personnes sous main de justice disposant d'un aménagement de peine ;
- les bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (Vae) ;
- les personnes en difficulté avec la langue française, non éligibles aux autres dispositifs de formation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), détenant le niveau A1 du Cadre européen commun de référence sur les langues<sup>5</sup> (Cecrl).

Le socle de compétences clés Cléa<sup>6</sup> sur lequel se base Cap

<sup>5</sup> Lire notamment l'intervention de Nathalie Hayashi, p. 7.

<sup>6</sup> [www.certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr)

<sup>7</sup> Le référentiel régional d'insertion professionnelle « carte de compétences », *op. cit.*

<sup>8</sup> Consulter le tableau des correspondances entre le référentiel régional d'insertion professionnelle et le socle Cléa en pages 8 et suivantes du guide édité par la région Île-de-France, « Évaluer pour se former dans le dispositif régional Avenir jeunes », sur [www.iledefrance.fr/sites/default/files/avenir\\_jeunes\\_-\\_guide.pdf](http://www.iledefrance.fr/sites/default/files/avenir_jeunes_-_guide.pdf)

Lire également en ligne : [www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/avenir-jeunes-poles-projet-professionnel-ppp](http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/avenir-jeunes-poles-projet-professionnel-ppp)

compétences comporte sept domaines :

- la communication en français (communication dans la langue maternelle) ;
- l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique (culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies) ;
- l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique (culture numérique) ;
- l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- la capacité à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Selon le décret du 13 février 2015, le socle rassemble l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation et son insertion professionnelle. Il doit être apprécié dans un contexte professionnel et fait l'objet d'une certification (Cléa) définie par le Comité paritaire national de l'emploi et de la formation (Copanef). Cette certification Cléa est éligible à l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, dont le compte personnel de formation (Cpf).

Le décret prévoit la possibilité d'ajouter des modules complémentaires en cas d'illettrisme ou pour améliorer la qualification, sur proposition de l'Assemblée des régions de France. Deux types d'habilitations distinctes peuvent se combiner : celle des organismes évalua-

teurs et celles des organismes dispensant les formations.

Le programme Cap compétences est scindé en quinze lots régionaux pouvant être portés par des organismes différents ayant répondu à l'appel d'offres régional :

- les lots 1 à 8 (environ 5 200 places) concernent les parcours 1 et 2 ;
- le lot 9 (environ 28 places) concerne les parcours 1 et 2. Il est dédié aux personnes sourdes et malentendantes ;
- les lots 10 à 15 (environ 90 places) concernent le parcours 3 dans quatre départements (Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

Les prescripteurs de ces formations sont Pôle emploi, les missions locales, Cap emploi, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les conseils départementaux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du Rsa, le Centre de ressources illettrisme en Île-de-France, les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les structures d'insertion par l'activité économique et les ateliers sociolinguistiques.

Dans le cadre du dispositif Avenir jeunes d'Île-de-France (*lire plus bas*), une recherche-action a permis de définir un référentiel d'insertion professionnelle pour les différents dispositifs.

Une « carte de compétences<sup>7</sup> » Avenir jeunes, déclinée en douze axes, a été élaborée à cet effet. Certains de ses axes concernent le marché Cap compétences, notamment les axes 3 et 5.

La notion de projet professionnel validé fluctuant d'un individu à l'autre et d'une institution à l'autre, cette carte a l'avantage de permettre aux prescripteurs et aux formateurs de parler un même langage.

## Le dispositif Avenir jeunes<sup>8</sup>

Avenir jeunes est le dispositif d'insertion professionnelle des 16-25 ans de la région Île-de-



France. Il repose sur deux programmes d'insertion: l'Espace de dynamique d'insertion (Edi) et le Pôle de projet professionnel.

Avant 2008, les formations étaient dispensées par les plateformes de mobilisation professionnelle, les espaces d'insertion, les ateliers pédagogiques personnalisés, les plateformes linguistiques et les organismes d'évaluation linguistique, sans qu'il existe nécessairement de liens entre elles.

Une recherche-action lancée par la région, qui a donné jour au référentiel d'insertion professionnel, s'est penchée sur la visibilité du parcours des jeunes de 16-25 ans et sur la façon de les rendre dorénavant acteurs de leur parcours. Elle s'est intéressée également aux publics post-alphabétisation et aux publics dits « français langue étrangère », qui, malgré une formation dans une plateforme linguistique, retournaient dans les missions locales sans avoir validé un projet professionnel et sans réelle possibilité d'entrer en formation qualifiante, en alternance ou non.

En réponse aux résultats de la recherche-action, la région a créé en 2008, dans le dispositif Avenir jeunes, le programme Pôle de projet professionnel, pour rassembler les différents

dispositifs d'insertion (plateformes linguistiques, pôles de diagnostic, plateformes de mobilisation professionnelle, ateliers pédagogiques personnalisés), aux côtés des Edi. Les anciens « espaces de socialisation » deviennent donc les Edi mais restent distincts des pôles, leurs publics étant différents. Chacun garde, par ailleurs, son propre lien juridique avec la région.

En 2011, le dispositif évolue. Les pôles de projet professionnel partagent le référentiel « carte de compétences » avec les Edi, pour donner un cadre aux formations suivies par tous les jeunes franciliens.

Aucun niveau linguistique n'est demandé pour entrer dans les Edi, contrairement aux pôles de projet professionnel, pour lesquels le niveau A1.1 est requis<sup>9</sup>. Dans ces espaces, on accueille des jeunes ne pouvant pas entrer en formation pour des raisons sociales, comportementales ou de santé. Il s'agit de les remobiliser, de les motiver pour construire un projet et suivre une formation.

Il existe 25 pôles de projet professionnel en Île-de-France, animés par environ 145 organismes de formation. Hors rémunération des jeunes intégrant le dispositif, le budget d'Avenir jeunes est de 37 millions d'euros.

Les jeunes participent à des stages, se forment au numérique et font de la remise à niveau avec un objectif précis: préparer une entrée en centre de formation des apprentis (Cfa), un accès à l'emploi, aller vers le qualifiant. Les compétences linguistiques et les compétences clés (selon la définition du Conseil de l'Europe)

sont articulées dans chacune des unités pédagogiques, pour que l'apprentissage du français soit toujours lié au projet professionnel. Les unités thématiques obligatoires (projet professionnel, communication, techniques d'information et de communication) représentent 630 heures de formation en centre. Si l'on y adjoint les unités optionnelles (remise à niveau et projet collectif), on obtient un total de 1014 heures de formation possible.

Des parcours sécurisés permettent aux jeunes, une fois leur projet validé, de construire la suite de leur parcours. Ils bénéficient de 400 heures pour préparer les pré-requis leur permettant d'accéder à l'apprentissage, à une formation qualifiante ou à l'emploi. En Seine-Saint-Denis, les associations Sfm-Ad, Astrolabe formation<sup>10</sup>, Assofac formation<sup>11</sup>, Afcf<sup>12</sup> proposent entre autres des parcours sécurisés pour des groupes de jeunes, qui peuvent être multimétiers, portés sur des métiers de l'aéroportuaire, de l'industrie ou de l'hôtellerie-restauration, en partenariat avec les responsables pédagogiques de Cfa et les responsables des organismes de formations qualifiantes, pour co-construire pédagogiquement les parcours. Les partenaires se sont engagés à prendre en charge les jeunes à l'issue de leur parcours sécurisé. En 2012, il existait moins de dix parcours sécurisés en Île-de-France. Désormais, chacun des 25 pôles de projet professionnel met en œuvre au moins trois parcours sécurisés chaque année. Leur nombre est en augmentation, car les organismes du champ de l'insertion construisent des parcours avec les Cfa, les organismes de formations qualifiantes et les employeurs. En Seine-Saint-Denis,

<sup>9</sup> Voir intervention suivante, de Nathalie Hayashi, p. 7.

<sup>10</sup> Organisme de formation professionnelle pour adultes implanté à Paris et dans trois départements de l'Île-de-France (les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne). [www.astrolabeformation.org](http://www.astrolabeformation.org)

<sup>11</sup> Historiquement centrée sur l'accompagnement et la remobilisation des publics fragilisés, l'Assofac a élargi progressivement ses champs d'intervention, pour étendre ses missions aux salariés et aux demandeurs d'emploi. <http://assofac.org>

<sup>12</sup> L'Agence de formation et de conseil en insertion est un organisme de formation et de conseil. [www.afci-formation.fr](http://www.afci-formation.fr)



des parcours sécurisés avec la Ratp et la SnCF se construisent depuis trois ans.

L'objectif, à terme, est également la sécurisation de parcours pour les adultes inscrits dans le programme Cap compétences, avec un accompagnement des organismes de forma-

tion et une construction en partenariat, à l'échelle des territoires, avec les organismes du qualifiant et les employeurs.

Pour l'ensemble du tissu local, l'enjeu est de travailler en maillage pour proposer des solutions de sécurisation de parcours concrètes et mesu-

rables, même si des institutions et des partenaires différents financent ces dispositifs,

Pour aller dans ce sens, la région se propose, dans la mesure du possible, d'accompagner, aux côtés des coordinations territoriales, des partenariats locaux.

### III. LE CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION POUR LES PRIMO-ARRIVANTS

*Nathalie Hayashi, directrice territoriale, Office français de l'immigration et de l'intégration*

**LES MISSIONS** de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) s'articulent en quatre pôles :

- le pôle immigration, qui consiste à faire venir des personnes en France, notamment pour un motif professionnel ou familial, ou pour la réalisation d'études supérieures ;
- le pôle accueil et intégration ;
- l'accueil des demandeurs d'asile (l'Ofii est le guichet unique de cet accueil depuis le 2 novembre 2015) ;
- les aides au retour et à la réinsertion dans leur pays d'origine des personnes en situation irrégulière.

L'établissement, qui existe depuis 1945, s'est successivement appelé Office national de l'immigration (en 1945), Office des migrations internationales (en 1988), Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (en 2005), puis enfin Ofii (depuis 2009). Ces différentes appellations n'ont pas contribué à sa visibilité. L'Ofii est néanmoins connu, depuis

sa création, pour les visites médicales qu'il fait passer aux étrangers primo-accédants à un titre de séjour et dans le cadre des demandes de regroupement familial qu'il instruit.

#### Le contrat d'accueil et d'intégration

Le contrat d'accueil et d'intégration (Cai), expérimenté dès 2003, est obligatoire depuis 2007 au même titre que la visite médicale. Il est conclu entre l'État, représenté par le préfet du département, et les bénéficiaires. Sur l'ensemble de l'année 2015, on dénombre très exactement 217 506 visites médicales et 111 086 Cai au niveau national – dont 14 898 visites médicales et 10 866 Cai signés pour la Seine-Saint-Denis.

Jusqu'au 7 mars 2016, date d'entrée en vigueur de la loi relative au droit des étrangers<sup>13</sup> qui modifie en profondeur le dispositif du Cai pour en faire un « contrat d'intégration républicaine » (*le Cir, voir p. 10*), le Cai permettait à tous les étrangers devant s'installer durablement en France, auxquels la préfecture avait délivré un titre de séjour de un an, de bénéfi-

cier des formations gratuites suivantes :

- une formation civique (d'une journée) présentant les droits fondamentaux, les grands principes des valeurs de la République et les institutions de la France ;
- une formation (d'une journée) intitulée « Vivre et accéder à l'emploi en France » (Vaef), selon la nouvelle appellation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ayant pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics (Comment inscrire ses enfants à l'école ? Comment chercher un emploi ? Quelles sont les modalités d'accès à la Sécurité sociale, à la Caisse d'allocations familiales, etc. ?) ;
- un bilan de compétences professionnelles<sup>14</sup> (d'une demi-journée) visant à encourager les signataires du Cai à trouver un emploi et leur permettant de faire le point, suivi d'une orientation adaptée à leurs besoins ;
- une formation linguistique, d'une durée fixée en fonction des besoins et des capacités d'apprentissage de la personne, permettant d'atteindre le niveau de langue

<sup>13</sup> Loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, consultable sur [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

<sup>14</sup> Ce bilan n'existe plus depuis l'entrée en vigueur du Cir le 7 mars 2016.



exigé par le diplôme initial de la langue française<sup>15</sup> (Dilf).

Les signataires du Cai avaient un an pour suivre leur formation.

Une fois le Cai arrivé à terme, il était possible pour les postulants à la nationalité française et les signataires du Cai qui souhaitaient poursuivre leur parcours de bénéficier d'un apprentissage du français dans le cadre de l'offre « hors Cai<sup>16</sup> ».

Le Dilf est placé sous l'autorité de la Commission nationale du Dilf dont le siège est au Centre international d'études pédagogiques<sup>17</sup> (Ciep). Il prend place dans la lignée des diplômes de langue française pour non francophones. Il constitue une pre-

<sup>15</sup> Les décrets d'application de la loi relative aux droits des étrangers sont encore en attente de publication, mais, *a priori*, dans le cadre du Cir, les personnes ne passeront plus le Dilf.

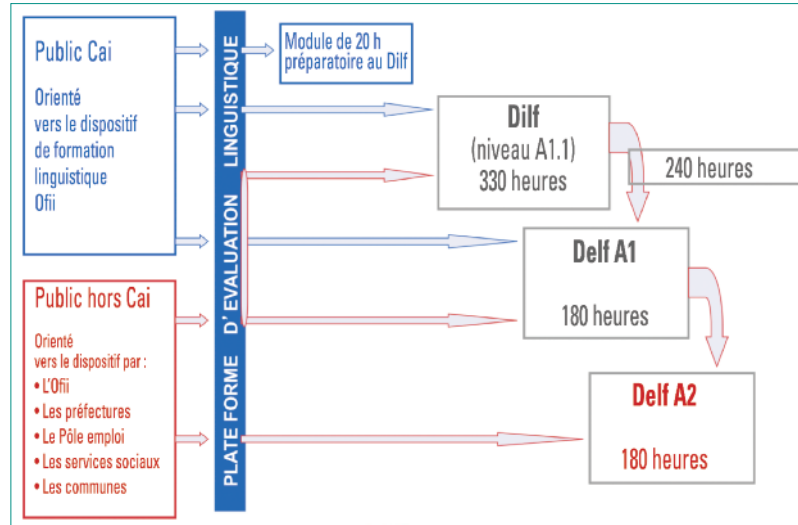
<sup>16</sup> Le marché « hors Cai » n'existe plus depuis 2016. Un nouveau marché de formation linguistique niveau A2/B1 oral est prévu, mais n'existe pas encore. À ce jour, le format retenu est celui d'un marché national piloté par la direction de l'accueil et de l'intégration comprenant deux lots : un diagnostic linguistique permettant de valider l'atteinte du niveau A1 du candidat à l'entrée en parcours A2 (et validation du niveau A2 pour un parcours B1) ; une formation linguistique sur le parcours A2 (100 heures) ou le parcours B1 oral (100 heures).

<sup>17</sup> Le Ciep est un opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche créé en 1945, dont les missions en matière de coopération internationale se concentrent essentiellement sur l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, ainsi que sur l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français – [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

<sup>18</sup> En savoir plus sur [www.ciep.fr/delf-dalf/](http://www.ciep.fr/delf-dalf/)

<sup>19</sup> Le Cadre européen commun de référence offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer; il énumère également les connaissances et les habiletés qu'ils doivent acquérir afin d'avoir un comportement langagier efficace. La description englobe aussi le contexte culturel qui soutient la langue. Enfin, le Cadre de référence définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'apprenant à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie.

### Parcours de formation Cai et hors Cai



Source : Ofii.

mière étape vers le diplôme d'études en langue française (Delf) et le diplôme approfondi en langue française (Dalf)<sup>18</sup>. Ces deux diplômes sont également des diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale certifiant les compétences en français de candidats non francophones. Ils se composent de six diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues<sup>19</sup>.

#### • Accès au Cai en Seine-Saint-Denis

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, les demandeurs devaient se rendre dans un premier temps à la direction territoriale de l'Ofii de Bobigny pour assister à une information collective présentant le Cai. Le besoin d'apprentissage du français était identifié sur la plateforme de l'Ofii par un test de connaissance orale et écrite en langue française. Si la personne

**Le Dilf est un diplôme officiel du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant un premier niveau de maîtrise du français (niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe). Il évalue les contenus communicatifs et linguistiques décrits dans le Référentiel pour les premiers acquis en français et tient compte des normes internationales de conception d'épreuves. Les quatre compétences langagières sont évaluées : réception orale, réception écrite, production orale, production écrite.**

CECR	DILF/DEL/DALF	Utilisateur
A1.1	DILF	élémentaire
A1	DEL/DALF A1	
A2	DEL/DALF A2	
B1	DEL/DALF B1	indépendant
B2	DEL/DALF B2	
C1	DALF C1	expérimenté
C2	DALF C2	



### Cai signés et prestations prescrites en Seine-Saint-Denis (2013-2015)

Cai signés en 2015	Formations linguistiques prescrites	% Cai	Sessions d'information sur la vie en France (6 h) prescrites*	% Cai	Vivre et accéder à l'emploi en France**	% Cai	Bilans de compétences professionnelles prescrits	% Cai
8905	2081	23,4	1472	24,7	2938	99,8	1706	19,2

\* Jusqu'au 30 juin 2015 / \*\* À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Diagnostiques Cai 2015	A1	A1.1	Module 20 h	Absents	Amdfl	Déménagements	Autres*	Totaux
Totaux	1068	966	4	184	116	13	7	2358

RÉSULTATS DILF A JUILLET 2015									
	Entrées	Abandons	Sorties	A1.1	A1	Admis	Non admis	Absents	Fraude
Cai 2015	1564	106	354	820	740	305	7	2	-
Cai 2014	558	67	217	296	261	189	22	7	1
Cai 2013	50	7	39	29	21	29	2	1	-
Totaux	2172	180	610	1145	1022	523	31	10	1

Source : Ofii.

avait le niveau Dilf, on lui délivrait une attestation ministérielle de dispense de formation linguistique (Amdfl). Dans le cas inverse, une formation de français lui était prescrite, assurée par le Greta Géforme 93<sup>20</sup> (prestataire retenu par l'Ofii dans le cadre d'un marché d'offre public). Ce Greta réalisait un diagnostic plus précis du niveau de français et définissait le parcours à mettre en place au regard des besoins et de la situation du demandeur.

La formation, qui commençait au plus tard dans les deux mois suivant la signature du contrat, proposait deux types de parcours: celui qui conduisait au Dilf pour les personnes peu ou non scolarisées, et celui qui conduisait au Delf A1 pour celles ayant été scolarisées de façon significative dans leur pays. Il était possible de poursuivre sur un parcours « hors Cai » conduisant au Delf A1 pour les personnes ayant le ni-

veau Dilf, ou au Delf A2 pour celles ayant le niveau Delf A1.

Le pourcentage de Cai signés et de formations linguistiques prescrites (22,9%) sur l'ensemble de l'année 2015 en Seine-Saint-Denis peut sembler faible, mais il ne concerne que les personnes ayant un niveau inférieur au Dilf. Les sessions d'information sur la vie en France n'ayant été obligatoires qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (et en prévision du vote de la loi relative au droit des étrangers entrant en vigueur en 2016), le taux de prescription de 24,7 % est passé à 100 % depuis cette date.

### Quatorze premières nationalités des signataires du Cai de janvier à octobre 2015

	2014			2015			Variations (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Algérie	797	679	1476	746	664	1410	- 4,5
Sri Lanka	454	414	868	384	395	779	- 10,3
Maroc	444	370	814	384	348	732	- 10,1
Chine	363	360	723	355	345	700	- 3,2
Mali	248	479	727	239	425	664	- 8,7
Tunisie	225	309	534	201	348	549	2,8
Bangladesh	104	300	404	118	339	457	13,1
Côte d'Ivoire	203	143	346	185	171	356	2,9
Turquie	138	175	313	107	154	261	-16,6
Haïti	139	140	279	129	123	252	- 9,7
Sénégal	116	135	251	97	126	223	-11,2
Égypte	57	150	207	56	165	221	6,8
Rép. Dém. du Congo	130	105	235	115	92	207	-11,9
Pakistan	67	121	188	72	131	203	8,0

Source : Ofii.

<sup>20</sup> Le Greta Géforme 93 (Groupement d'établissements pour la formation, l'orientation et la recherche en méthodes éducatives) est, dans le département de la Seine-Saint-Denis, le Greta des formations générales à finalité professionnelle - <http://geforme93.forprocreteil.org/informer/geformeplus.htm>



## Prescriptions hors Cai et profil des hors-Cai de janvier à octobre 2015

Fic Diagnostics 2015	A1.1	A1.1 vers A1	A1	A2	B1	Absents	Non éligibles	Niveau sup.	Totaux
Totaux	21	27	205	431	202	48	28	10	972

Fic 2015	Orientés*	Entrés	Prévu en octobre	Abandons	Sorties	A1.1	A1	A1.1 vers A1	A2	B1
Nbre/parcours	1924	1197	194	194	734	46	320	47	475	309
%	100	62,21	10,08	16,21	61,32	3,84	26,73	3,93	39,68	25,81

\* Orientations diagnostics + Fins FI Cai par le formateur

Homme	Femme	Ensemble
340	857	1197

Présence en France			
	Hommes	Femmes	Ensemble
≤ à 1 an	67	147	214
> à 1 an et ≤ à 5 ans	173	426	599
> à 5 ans et ≤ à 10 ans	48	134	182
> à 10 ans	52	150	202
Total	340	857	1197

Source : Ofii.

Parmi elles, 61,32 % sont sorties du parcours avec un niveau A2 (39,68 %), A1 (26,73 %) et B1 (25,81 %). Ce public, fortement féminin, est majoritairement en France depuis plus de un an, cinq ans au maximum. Les publics bénéficiaires du « hors Cai » sont pour l'essentiel des Sri-Lankais, des Bangladais et des Indiens, c'est-à-dire des personnes parlant plutôt anglais. Viennent ensuite les Algériens et les Marocains, puis les Pakistanais, les Turcs, les Chinois, les Égyptiens et enfin les Maliens.

### Vers un nouveau contrat : le Cir

La loi relative au droit des étrangers promulguée le 7 mars 2016<sup>21</sup> transforme le Cai en « contrat d'intégration républicaine » (Cir).

#### • Les nouvelles mesures

##### Le renforcement de la formation civique

La formation civique est maintenue; mais la formation Vivre en France est remplacée par une formation intitulée Vivre et accéder à l'emploi en France (Vaef). L'Ofii a anticipé sur la création de cette nouvelle formation en la rendant obligatoire pour tous dès juillet 2015. La formation Vaef insiste particulièrement sur les droits et les devoirs dans la République, la connaissance de la vie en France et l'accès à l'emploi. L'Ofii abandonne le bilan de compétences, qui est maintenant du seul ressort de Pôle emploi. Ces deux formations (civique et Vaef) se déroulent sur deux journées.

### Le positionnement linguistique

La loi prévoit une élévation du niveau en matière de connaissances linguistiques (le niveau A1 devient obligatoire, contre le seul niveau A1.1 antérieurement), ce qui nécessite la professionnalisation de l'évaluation initiale des compétences orales et écrites des signataires. Jusqu'à présent, les auditeurs de l'Ofii recevaient les étrangers sur la plateforme de l'Ofii où ils leur faisaient passer le test de français écrit et oral. La partie écrite prenant désormais une place plus importante – elle ne représentait auparavant que 30 % de la formation –, le prestataire retenu dans le cadre du marché de formation linguistique 2016 viendra sur la plateforme de l'Ofii faire passer un examen écrit en sessions collectives; les auditeurs de l'Ofii continuent d'assurer les tests de l'évaluation orale.

### La formation linguistique

L'élévation du niveau requis de connaissance de la langue française institué par la nouvelle loi augmentera de fait le nombre de prescriptions à la formation linguistique. Elles devraient passer de 22,9% du public reçu en 2015 à 55% par an. Bien que le niveau demandé soit plus élevé, pour des raisons budgétaires, le nombre d'heures est néanmoins réduit.

Trois parcours, de 50, 100 et 200 heures, sont proposés pour atteindre le niveau A1. Le parcours de 200 heures est destiné aux personnes présentant d'importants freins à l'apprentissage. Parmi celles-ci se trouvent les non-francophones et/ou les personnes peu ou non scolarisées, ne sachant pas lire ou écrire dans leur langue maternelle, présentant au moins une

<sup>21</sup> Les décrets d'application de la loi sont en cours de rédaction. La mise en œuvre des dispositions relatives au positionnement linguistique et à la formation linguistique est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.



caractéristique les éloignant de la langue française en matière de graphie, de phonétique ou de mécanismes d'apprentissage. Cette catégorie de personnes devrait représenter l'essentiel des signataires du Cir.

Le parcours de 100 heures est destiné aux personnes non francophones ou ayant montré des compétences partiellement acquises lors de l'évaluation initiale.

Le parcours de 50 heures s'adresse aux personnes ayant un niveau proche de A1, qui ont une capacité à s'engager sans freins dans une démarche d'apprentissage ou qui souhaitent préparer le Delf A1 en candidat libre.

Dans la convention pédagogique signée entre l'apprenant et l'organisme sont indiqués le lieu de la formation, la date des cours, le parcours retenu, les horaires, les objectifs pédagogiques, les dates des évaluations, la date de délivrance de l'attestation d'assiduité, la date de sortie présumée et la date de l'examen.

Les thèmes abordés dans la formation portent sur la vie privée, la vie pratique et la vie professionnelle. L'apprentissage se diversifie. Il ne s'agit plus seulement de recevoir les primo-arrivants dans une classe pour leur enseigner les bases, mais de leur faire pratiquer la langue en situation, dans des contextes variés, par exemple lors de sorties culturelles, à l'aide de supports diversifiés (spots publicitaires, reportages, séries Tv, films, etc.) et de travaux

d'échange en groupe. L'organisme doit mener une évaluation de leurs acquisitions en milieu et en fin de formation. Une auto-évaluation est également possible. L'idée est de responsabiliser les nouveaux publics reçus, plus jeunes, souvent anglophones, qui ont donc déjà l'expérience de l'apprentissage d'une langue étrangère. Il s'agit de les autonomiser dans leur apprentissage, par exemple par le biais du *e-learning*.

#### • Les prestations modifiées ou supprimées

> La délivrance du titre de séjour pluriannuel est désormais liée à une condition d'assiduité aux formations prescrites dans le cadre du Cir et non plus à la réussite à l'examen final, qui n'est plus obligatoire. Une attestation d'assiduité sera délivrée en fin de formation si 80 % du parcours prescrit a été suivi. Jusqu'à présent, le primo-arrivant se voyait délivrer d'abord un titre de séjour de un an, renouvelable de nombreuses fois, et pouvait ensuite prétendre à un titre de séjour de dix ans. La réforme a prévu de simplifier les démarches administratives en délivrant dans un premier temps un titre de un an, celui-ci débouchant ensuite sur un titre pluriannuel de deux, trois ou quatre ans. Les personnes pour lesquelles l'assiduité n'est pas attestée pourront seulement bénéficier d'un titre de séjour annuel.

> Le Dulf étant supprimé, la certification ne sera plus proposée aux bénéficiaires du Cir.

> Le bilan de compétences disparaît au bénéfice de la journée Vivre et accéder à l'emploi en France, enrichie d'un

module consacré à l'insertion économique et à la recherche d'emploi.

#### Le marché 2016 de la formation linguistique

L'Ofii a actuellement en formation les publics signataires de Cai en 2013, 2014 et 2015. Un avenant au marché actuel permettra aux signataires du Cai 2015 de finir leur formation en 2016, les signataires du Cai 2013 et 2014 auront fini en 2015 et ne pourront pas poursuivre au-delà. Les signataires du Cai 2016 entreranno en formation en juillet 2016. Une fois la formation Ofii achevée, et lorsque le nouveau marché de prestataires sera notifié, il appartiendra aux associations émergeant au Bop 104<sup>22</sup> de prendre le relais.

Ce nouveau dispositif d'intégration représente un important changement pour l'Ofii. Quant aux organismes de formation, ils vont devoir également s'adapter pour satisfaire au mieux les primo-arrivants et leur offrir la possibilité de poursuivre leur parcours linguistique.

<sup>22</sup> Budget opérationnel de programme n°104, d'intégration et d'accès à la nationalité; les crédits relatifs à cette ligne budgétaire de l'État sont répartis chaque année entre les opérateurs par l'intermédiaire d'un appel à projets lancé par la préfecture.



## IV. LES ATOUTS DE LA COORDINATION LOCALE

### 1. DES PLATEFORMES D'ORIENTATION ET D'OBSERVATION À PLAINE COMMUNE

*Lauriane Gabelle, chargée de mission politique de la ville, Plaine Commune*

UN DES PRINCIPAUX OBJECTIFS du contrat de ville est le renforcement de la formation linguistique, notamment au niveau socioprofessionnel, pour l'accès à l'emploi, d'autant que 30 % des habitants du territoire de Plaine Commune sont de nationalité étrangère et que plus de 130 nationalités sont recensées sur le territoire. Plaine Commune finance ainsi des ateliers sociolinguistiques et la coordination linguistique sur le territoire.

En 2012, le Greta a créé l'Observatoire pour une dynamique linguistique en Seine-Saint-Denis afin de recenser l'offre de formation linguistique présente dans le département. En 2013-2014, la direction de l'emploi et de l'insertion de Plaine Commune a réalisé un important travail de diagnostic sur le territoire intercommunal, en lien avec tous les acteurs de la formation linguistique, institutionnels et associatifs. Ces deux démarches ont permis d'organiser des groupes de travail réguliers avec tous les acteurs de la formation et de partager les constats sur les difficultés rencontrées.

Ces constats mettent en évidence :

- une demande linguistique forte et variée, confrontée à une offre insuffisante et manquant de visibilité en raison

d'une démultiplication des échelles d'intervention entre la région, le département, la communauté d'agglomération, les communes, les quartiers dotés d'Asl, les acteurs institutionnels ou associatifs – avec, de surcroît, des financeurs ayant chacun leur propre logique ;

- une variété labyrinthique des offres proposées, dans laquelle il est difficile de s'orienter ;
- une coordination souvent défaillante entre les acteurs, demandant à être améliorée ;
- un cloisonnement entre les dispositifs, du fait d'une logique par statut freinant les parcours d'apprentissage.

Plusieurs actions ont été lancées pour tenter de lever les freins à la formation.

#### 1. La mise en place de plateformes d'orientation des demandeurs de cours de français<sup>23</sup> (Padoc).

Plaine Commune compte désormais quatre coordinations : une coordination sur six villes, coportée par les associations Sfm-ad et Philotechnique, chaque ville ayant sa permanence Padoc ; une coordination portée directement par une ville (Saint-Ouen) ; une coordination portée par la régie de quartier (Pierrefitte) ; une coordination portée par l'association l'Assfam (Aubervilliers). L'objectif des permanences est

d'avoir un lieu unique pour identifier et orienter les publics ayant besoin de formation linguistique.

#### 2. L'observation de l'offre et de la demande de formation

La mission d'observation, qui vise à mieux évaluer la demande de formation linguistique (et l'offre en regard) et à proposer en retour des réponses mieux adaptées a été confiée aux Padoc. Les plateformes se sont réunies en septembre 2015 pour répondre à cette demande et travailler sur une grille commune des informations souhaitées par Plaine Commune qui tient compte des besoins des personnes en matière de niveaux de cours, besoins qu'il faut ensuite croiser avec les approches « par statut » des financeurs. Cette grille implique nécessairement l'adoption d'un langage commun, démarche qui peut être facilitée par les actions de formation des formateurs.

Bien que les plateformes répertorient un grand nombre de besoins et d'offres, elles ne les couvrent pas entièrement car les cours de linguistique ne passent pas tous nécessairement par elles. Le travail de recensement est donc un travail à long terme, pour la demande comme pour l'offre : il faut que les Padoc se fassent connaître pour que tous les organismes de formation mais aussi les publics se dirigent naturellement vers elles. Autre difficulté : certaines villes, pour ne pas créer de frustration, préfèrent ne plus gérer de listes d'attente une fois les cours de langue complets, ce

<sup>23</sup> Lire également l'intervention de Véronique Saint-Aubin, p. 13.



qui ne permet pas d'avoir une connaissance réelle des besoins à un instant *T*. Il est possible d'extrapoler, mais les réponses, d'une part, seront nécessairement décalées dans le temps et, d'autre part, risquent de ne pas être toujours adaptées – entre le moment où un besoin est identifié et le moment où la réponse est apportée, les besoins ont parfois évolué.

Ce rôle d'observatoire impliquant un important travail d'ingénierie, Plaine Commune a demandé aux plateformes de quantifier le travail supplémentaire qu'il représente. Des financements pourraient être trouvés dans le cadre du Bop 104, la ligne de financement droit commun de la direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), mais il reste à trouver des co-financements. Plaine Commune s'efforce de renforcer cet observatoire à l'échelle de son territoire, en complémentarité avec ce que la Ddcs essaie de consolider au niveau régional.

### 3. Une réflexion sur la continuité des parcours

Plaine Commune souhaite mener une expérimentation avec Sfm-Ad et un groupe d'une vingtaine de personnes de profils différents pour travailler sur la coordination des acteurs du territoire (département, Pôle emploi, région, sous-préfecture). L'idée est de proposer une période d'apprentissage linguistique renforcé de 1 000 heures, rémunérée (la non-rémunéra-

tion a été identifiée comme un frein à la formation), et que cette formation soit couplée avec une immersion en entreprise, des plateaux techniques et un accompagnement renforcé sur la confiance en soi, les problématiques de santé, de logement, de garde d'enfants, etc. Pour aboutir, il faut d'autres financements, notamment pour assurer la rémunération des personnes suivant la formation. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une question financière, ce projet nécessitant également d'organiser des réunions régulières avec tous les

partenaires pour faire le point sur les parcours, avec l'objectif d'éviter les ruptures. Il reste à monter un dossier de demande de subvention pour obtenir des financements politique de la ville dans le cadre de cette expérimentation.

### 4. La mise en réseau des acteurs

L'organisation de rencontres régulières entre les acteurs de la formation linguistique, qui devrait permettre d'entretenir la dynamique et de poursuivre le travail déjà engagé.

## 2. LA COORDINATION DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION DES DEMANDEURS DE COURS DE FRANÇAIS

*Véronique Saint-Aubin, directrice, association Solidarité, formation, mobilisation – accueil et développement (Sfm-Ad), Stains*

L'ASSOCIATION Sfm-AD de Stains développe des actions de formation et d'insertion en direction des publics de bas niveau de qualification, jeunes et adultes. Elle coordonne par ailleurs l'orientation des demandeurs de cours de français de six villes de Plaine Commune, notamment grâce à la permanence d'accueil et d'orientation des demandeurs dionysiens de cours de français, la Padoc.

### L'origine de la Padoc

La Padoc est née d'une initiative portée par la ville de Saint-Denis. Aubervilliers avait mis en place des accueils centralisés pour les personnes souhaitant prendre des cours de français, Saint-Denis lui a emboîté le pas en 2013. Dans le cadre du contrat de ville, la communauté d'agglomération de Plaine Commune a ensuite

souhaité faire essaimer progressivement ce projet, d'abord dans quatre villes, puis dans six (Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse).

Les acteurs de terrain partageaient en effet le même constat sur la formation linguistique :

- un manque de fléchage pour les personnes désireuses de suivre des cours de français, celles-ci devant s'adresser aux mairies, aux centres sociaux, aux associations, aux services sociaux, avec plus ou moins de réussite ;
- une saturation des ateliers sociolinguistiques (Asl), par ailleurs suivis pendant de nombreuses années par des personnes n'en sortant jamais<sup>24</sup> ;
- une offre de formation linguistique multiforme : Asl, programme départemental d'insertion (Pdi), région, or-

<sup>24</sup> L'objectif premier d'un atelier de savoirs sociolinguistiques (Asl) est d'enseigner au migrant le rôle social attendu de lui en tant qu'usager des différents espaces sociaux en France. Dans la démarche Asl, l'objet des apprentissages n'est plus centré sur la langue. La maîtrise du français devient le moyen de s'intégrer dans la société et d'être autonome dans sa vie quotidienne.



ganismes de formation, associatifs ou non, etc.

Devant cette opacité de l'offre et sa saturation, il a semblé pertinent d'avoir un guichet unique pour centraliser les réponses tout en étant au plus près des besoins identifiés par les villes.

### Les Padoc en chiffres

Depuis la mise en place des Padoc, plus de 1700 personnes ont été accueillies et 1400 orientées (chiffres de septembre 2015). Cela représente plus de 250 demi-journées de permanences mises en place en lien avec Plaine Commune et les villes selon les caractéristiques des territoires.

Le public des Padoc est constitué d'une majorité large de femmes (59 %). Les personnes de moins de 26 ans y sont présentes à 17 %, tandis que 42 % ont entre 26 et 35 ans, 35 % entre 36 et 50 ans et 6 % au-dessus de 50 ans.

Les besoins de formation sont pour 50 % du niveau A1.1, 25 % du niveau A1, 16 % du niveau A2, 6 % du niveau B1 et 3 % du niveau B2<sup>25</sup>. Néanmoins, de manière générale, il est malheureusement souvent difficile de trouver une solution aux demandes, l'offre étant saturée et ces personnes n'ayant pas les caractéristiques de statut liées à l'offre.

### Un outil intéressant confronté à l'absence de moyens

Les Padoc ont également une fonction d'observatoire, afin de

permettre aux collectivités d'identifier les besoins existant à un instant donné sur un territoire, mais aussi pour répondre de façon plus fine aux besoins locaux en lien avec les partenaires.

Renforcer les coopérations avec les organismes de chacun des territoires, monter des projets en partenariat et harmoniser les outils pour mieux identifier les besoins est un autre de leurs objectifs. En 2016, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la formation linguistique devraient être en mesure d'utiliser des outils communs pour évaluer les niveaux et les typologies des publics, et avoir ainsi une meilleure visibilité des personnes en demande de cours de français.

Mais, dans ce contexte d'institutionnalisation et de saturation des dispositifs, que propo-

ser aux personnes qui ne sont pas encore en situation régulière et qui peuvent toujours, en théorie, se tourner vers les Asl? Quelle sera l'orientation des personnes en fin de parcours? Les Asl, offre de proximité locale adaptée à différents types de populations, l'offre du programme départemental d'insertion (Pdi), réservée aux bénéficiaires du Rsa, ou le dispositif Avenir jeunes<sup>26</sup>, qui s'adresse aux 16-25 ans, sont autant de solutions, cependant extrêmement réduites en termes de moyens; ce qui est source d'inquiétude pour tous les acteurs, d'autant que l'offre « hors Cai<sup>27</sup> » a aujourd'hui disparu.

Si les Padoc constituent une avancée certaine pour le diagnostic et l'orientation des publics, elles n'ont pas permis de développer une offre nouvelle pour satisfaire les besoins non couverts.

## 3. LE RÉSEAU DES ACTEURS ASSOCIATIFS DE LA VILLE DE MONTREUIL

*Dahbia Boukhanef, responsable du service intégration et lutte contre les discriminations à Montreuil*

LE SERVICE INTÉGRATION et lutte contre les discriminations de la ville de Montreuil a trois grands axes d'intervention: l'accompagnement des projets contribuant à l'intégration des personnes migrantes sur le territoire, la mise en place du dispositif d'apprentissage du français et le suivi des foyers de travailleurs migrants. En 2008-2009, une étude commanditée dans le cadre du contrat de ville et réalisée par le Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion a permis d'établir un état des lieux de la formation et des acteurs y concourant, accompagné de

préconisations. La ville a recruté à mi-temps une coordinatrice pour continuer ce travail d'identification et monter un réseau des acteurs associatifs sur le territoire de Montreuil. Celle-ci a pour mission principale la coordination de l'ensemble des associations dispensant des cours de français, en lien avec les cours municipaux répartis sur des structures municipales et des centres de quartier.

L'enjeu de cette coordination est d'accompagner les associations qui mettent en place des ateliers de français, de travailler à une répartition homogène de

<sup>25</sup> Voir tableau en page 8.

<sup>26</sup> Lire la présentation de ce dispositif en page 5.

<sup>27</sup> Voir l'intervention de Nathalie Hayashi, p. 7.



l'offre sur le territoire, d'articuler cette offre avec celle de droit commun quand c'est possible, et d'avoir à terme une complémentarité de l'offre pour que tous les secteurs de la ville soient également pourvus.

Il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'action linguistique à une démarche d'accueil, d'accompagnement, de positionnement et de suivi des parcours de formation. Dorénavant, les acteurs associatifs se rencontrent dans le cadre des réunions de coordination et travaillent ensemble pour définir un langage et des outils communs mais adaptés à chacun. En parallèle à la création de ce réseau, la ville a proposé un accompagnement – formation pour professionnaliser les acteurs de la formation linguistique, dont un certain nombre sont bénévoles.

La coordination a permis la réalisation de différentes actions: la mise à jour de l'annuaire associatif, l'organisation de rencontres mensuelles avec les acteurs associatifs, le suivi des associations sur le volet pédagogique, la mise en place de formations de formateurs, le développement de partenariats pédagogiques (bibliothèques, musées, etc.), l'aide à la création de nouvelles actions dans les quartiers qui en avaient besoin, la co-construction d'un livre de suivi des stagiaires pour faciliter les parcours entre les structures associatives.

Quelles conditions de réussite peut-on identifier? Un premier impératif est de mener un diagnostic partagé de l'existant pour recenser le nombre d'associations et d'institutions inter-

venant dans le champ de l'offre linguistique, puis d'envisager comment articuler cette offre, chaque territoire ayant son identité propre. Il est ensuite indispensable que l'ensemble des structures adhère à cette démarche collective et que celles-ci n'aient pas l'impression que l'on cherche à les diriger, ce qui annihilerait la viabilité du projet. Un portage politique fort est bien entendu également essentiel, ainsi qu'une bonne compréhension de l'identité territoriale, au travers des associations œuvrant dans le domaine linguistique.

Montreuil est doté d'une vie culturelle et d'un réseau associatif riches, de quatre centres sociaux, l'un associatif et les trois autres municipaux, chacun ayant des outils d'analyse démographique et des indicateurs sociaux permettant d'affiner les projets.

La grande paupérisation et le cumul de difficultés socio-économiques des apprenants qui fréquentent les structures sont cependant un frein important à l'apprentissage. La présence au cours demande un investissement parfois difficile à tenir dans le temps pour ceux qui n'ont pas de logement ou pas de travail et qui, par ailleurs, ne peuvent se permettre de refuser l'opportunité d'un petit travail se présentant à eux, au détriment de leurs cours de français. Un autre frein est la distance parfois importante entre le lieu d'apprentissage et le lieu d'habitation, entre autres pour des raisons de transport.

Concrètement, la coordination a débutée en 2012 avec des sessions de sensibilisation à la démarche Asl menées par le Centre international d'études pédago-

giques (Ciep) au premier niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues<sup>28</sup> (Cecrl). À la fin 2013, une démarche-action a été engagée sur les problématiques d'approche pédagogique que rencontraient les associations afin de les aider dans leurs pratiques professionnelles de transmission de la langue.

Les personnes relevant du dispositif Cai<sup>29</sup> ne sont pas prioritaires pour l'accès aux cours, elles sont orientées vers l'Ofii. Pour les demandes de remise à niveau, les personnes sont adressées au Greta. En 2014, 787 personnes ont intégré un dispositif de formation linguistique – 324 dans les cours municipaux, 463 dans les cours associatifs. L'offre proposée ne permet malheureusement pas de répondre à la demande. Si chaque ville ou territoire engageait une démarche de recensement et de coordination, la visibilité sur les besoins serait plus fine et ceux-ci pourraient être adaptés aux nouvelles propositions institutionnelles qui émergent.

Le bilan de cette démarche est cependant positif, la ville ayant aujourd'hui une meilleure connaissance des propositions des acteurs du territoire, ce qui permet de les mettre en relation. Le prochain objectif est d'améliorer les évaluations, pour mieux coordonner les parcours entre les différents acteurs institutionnels du territoire. ●

<sup>28</sup> Voir l'intervention de Nathalie Hayashi, p. 7.

<sup>29</sup> *Ibid.*



## ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE

**L'impulsion d'une coordination linguistique territoriale. Observatoire pour une dynamique linguistique en Seine-Saint-Denis**, Greta Mte 93, 2014.

**État des lieux de l'offre en formation linguistique sur le territoire de la Seine-Saint-Denis**, Greta Mte 93, 2013.

**Dispositifs de formation linguistique. Le guide à destination des professionnels de l'emploi. Édition 2012**, Maison de l'emploi, Plaine Commune, 2012.

**Plan départemental d'intégration de la Seine-Saint-Denis 2012-2014**, Préfecture de la Seine-Saint-Denis, 2012.

**Le programme régional pour l'intégration des populations immigrées (Pripi) en Île-de-France 2011-2013**, Préfecture de la région Île-de-France, 2011.

**Référentiel Fli, Français langue d'intégration**, Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, 2011.

ROBITEAU Christelle, SILVESTRE Stéphanie, **Qui s'occupe de bébé pendant ma formation linguistique? Absentéisme et abandon des femmes aux formations linguistiques: le rôle des modes de garde d'enfants**, Cabinet d'études sociodémographiques, Profession Banlieue, 2011.

**Pratiques d'éducation populaire dans les quartiers prioritaires de la ville: exemple des ateliers sociolinguistiques (Asl) en Île-de-France**, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, 2010.

**Éléments de diagnostic qualitatif sur des questions d'alphabétisation et d'apprentissage du français en Seine-Saint-Denis. Compte rendu du groupe de travail**, Planète publique, Profession Banlieue, 2009.

**Agir contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française dans les régies de quartier**, Comité national de liaison des régies de quartier, 2007.

DESSEN TORRES Véronique, RIGAUD Daniel, MEUNIER Manon, STUHLIK Jean-Baptiste, **État des lieux de la lutte contre l'illettrisme en Île-de-France**, Groupe d'études sociales techniques et économiques, 2007.

FOURNET Serge, MÉCHIN Gilles, **Les savoirs de base: pratiques de formateurs. Lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, apprentissage du français langue étrangère**, L'Harmattan, Éditions Licorne, 2007.

BAUTIER Élisabeth, CERQUIGLINI Bernard, DEPRESZ Christine, HICKEL Françoise, **Les langues dans la ville**, Profession Banlieue, 2003.

**Lutter ensemble contre l'illettrisme. Cadre national de référence**, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2003.

GIRAUDON Catherine, **De l'alphabétisation à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil: émergence d'un droit**, Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion, 2002.

### Revue

BLANCHET Philippe, CLERC-CONAN Stéphanie, « Éducation à la diversité et langues immigrées », **Migrations Société**, n° 162, décembre 2015.

« Langues des élèves, langue(s) de l'école », **Diversité**, n° 176, juin 2014.

« Formation linguistique: un nouvel enjeu des politiques d'intégration? », **Les Cahiers de l'observatoire**, n° 43, décembre 2009.

EXTRAMANIA Claire, SIBILLE Jean, « Migrations et plurilinguisme en France », **Les Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques**, n° 2, septembre 2008.

« Diplôme initial de langue française (Dilf). Outil d'intégration ou instrument de contrôle migratoire? », **Savoirs et Formation**, n° 63, mars 2007.

« Culture(s): entre fragmentation et recomposition », **Vei Enjeux / Ville-École-Intégration (Migrants-Formation)**, n° 133, juin 2003. ■



CENTRE DE RESSOURCES  
15, rue Catulienne  
93200 Saint-Denis  
Tél.: 01 48 09 26 36  
Fax: 01 48 20 73 88  
profession.banlieue@wanadoo.fr  
www.professionbanlieue.org

AVEC LE SOUTIEN DE

- Le Cget
- La Caisse des dépôts
- La Préfecture de l'Île-de-France
- La Région Île-de-France
- La Préfecture de la Seine-Saint-Denis
- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Les villes et EPCI de la Seine-Saint-Denis

